

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
13 mai 2026

Mis en ligne :
01/06/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 27
 Votants : 29
 Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DEGUILLARD Julie, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAÏO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, MAINGUET Etienne, PAISANT Anicette, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Procurations de vote et mandataires : BROSSAULT Pascal ayant donné pouvoir à BLIN Stéphane et DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine.

Madame Céline AUBRY est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 mai 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 10

Délibération n° 2026-058. FINANCES : Décision modificative n°1 Budget MAPA

Rapporteur : Etienne MAINGUET

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 12 mai 2026,

CONSIDERANT que le BP 2026 a été préalablement adopté en Conseil Municipal,
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires suite à une erreur matérielle de l'affectation du résultat du CA 2025 sur le BP 2026, présentées comme ceci :

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses</u>		<u>Dépenses</u>	
		23 - Immo. en cours - Aménag. terrain	+ 65 545.67 €
		001 - Déficit reporté	- 33 356.72 €
<u>Recettes</u>		<u>Recettes</u>	
		001 - Excédent reporté	+ 32 188.95 €

Total Investissement

Dépenses d'investissement : + 32 188.95 €

Recettes d'investissement : + 32 188.95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les modifications budgétaires au Budget Primitif 2026 du Budget MAPA.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Benoit CLAUDON

